

Protection de berges à Nantes et création d'habitat à angéliques des estuaires

E PROJET

- Mots clés : Biodiversité, angélique des estuaires, protection de berges, enrochement, technique végétale.
- Localisation : Région Pays de la Loire Département Loire Atlantique Ville de Nantes.
- Maître d'ouvrage : SEVRAVAL (Syndicat Sèvre aval, Maine et affluents).
- Partenaires : Conservatoire botanique national de Brest, Nantes Métropole, Service des espaces verts de la ville de Nantes, DREAL.
- Contact: intercom@mairie-vertou.fr tél.: 02 40 34 76 05.
- Financeurs : État, Conseil général de Loire-Atlantique.
- Linéaire sur lequel a porté l'action : 450 mètres.
- Période de réalisation de l'action : Novembre 2008 à avril 2009.
- Milieu: Berges.
- Montant total pour l'action : 255 094 €.



Des berges menacées par l'érosion

La Sèvre nantaise, en aval de Vertou, présente la caractéristique d'une eau saumâtre due aux marées qui y remontent car proche de l'embouchure de la Loire.

La présence de plantes rares, comme le scirpe triquètre et surtout l'angélique des estuaires a mené à la définition d'un site Natura 2000 « Estuaire de la Loire » de 20 193 hectares. On ne trouve plus l'angélique des estuaires, qui croît en lisière de berge, que dans quelques estuaires dans le monde et son habitat fortement menacé fait craindre sa disparition progressive.

Ainsi à Nantes, en rive droite de la Sèvre nantaise, l'érosion avait considérablement dégradé les berges, avec un recul allant par endroits de un à trois mètres. En cause : les crues, le batillage – particulièrement important lors de la pêche à la civelle* –, les rongeurs aquatiques, la forte fréquentation du sentier, la mauvaise distribution des arbres en bord de berge ou encore un déficit de fixation de la vase.

Ce mauvais état de la berge était néfaste au maintien de la mosaïque des milieux. En particulier, les habitats à scirpe triquètre et à angélique des estuaires s'en trouvaient considérablement réduits, en même temps que le chemin piétonnier était déstabilisé.

En 2006, il a donc été décidé de protéger les berges de la Sèvre nantaise (secteurs de la Persagotière et des Impressionnistes) et de maintenir un chemin pédestre.

▶ Allier préservation d'une espèce patrimoniale et fréquentation humaine dans une zone urbaine

Ces travaux de restauration étaient justifiés par :

- la préservation de la biodiversité de cet espace fragile menacé par des encoches d'érosion et notamment le maintien des populations patrimoniales d'angélique des estuaires ;
- le maintien d'un accès sécurisé en bord de Sèvre sur le sentier existant, particulièrement fréquenté dans cette zone urbaine;
- -le renforcement des berges et la valorisation du paysage.



Les berges consolidées.

Dopérations mises en œuvre

Les travaux forestiers sur la ripisylve ont consisté à éliminer les arbres mal placés ou défavorables au développement des hélophytes* (indispensables à la fixation des vases de surface), ainsi que les végétaux invasifs (renouée du Japon). Des éclaircies ont été réalisées dans les plantations de peupliers par abattage et dévitalisation des souches au gros sel, le tout complété par des opérations d'élagage.

Les berges ont été renforcées ponctuellement, soit par enrochements, soit par l'utilisation de techniques végétales (lits de plants et plançons, pose de géotextile...).

Enfin, concernant la préservation des angéliques, un piquetage de repérage des pieds a été réalisé en août 2008 préalablement au démarrage des travaux. Une trentaine de pieds étant impactés par ces travaux. Ceux-ci ont été transplantés vers le boisement de l'Oliveraie, préalablement nettoyé (abattage sélectif des arbres, en particulier des peupliers). Cette opération a été réalisée dans le respect du protocole établi dans le plan de conservation des angéliques des estuaires. Parallèlement, des enrochements en entonnoir ont été posés autour des pieds laissés en place. L'espèce a par ailleurs fait l'objet d'un suivi durant trois ans, tant sur le site des travaux que sur celui de la transplantation.

Toutes ces opérations ont dû être réalisées en tenant compte des fluctuations du niveau de la Sèvre liées aux marées.

En préalable aux interventions, différentes autorisations étaient requises concernant :

- la réalisation du confortement de berge (loi sur l'eau, articles L. 214-1 à L. 214-4 du Code de l'environnement);
- le déplacement d'espèces floristiques protégées (L. 414-2 du Code de l'environnement) au titre du Plan de conservation régional en faveur de l'angélique des estuaires ;
- l'évaluation des incidences du projet sur le périmètre Natura 2000 « Estuaire de la Loire » (article L. 414-4 du Code de l'environnement).



Résultats

Plus de 400 mètres de berges ont été consolidés et le chemin est aujourd'hui sécurisé.

Le recouvrement en angélique des estuaires est globalement supérieur à ce qu'il était avant travaux (152 pieds en août 2011 contre 130 en janvier 2008). En revanche, dans la peupleraie de l'Oliveraie, le nombre de pieds a régressé (19 en juillet 2011 contre 31 en septembre 2008, malgré les 30 pieds transplantés).

Une station de scirpe triquètre, dont la population historiquement présente sur ce site avait disparu depuis 2007, est réapparue depuis les travaux en 2009, mais reste fragile. Le 13 novembre 2008, *France 3* a réalisé un reportage sur le chantier et une conférence de presse a été organisée ce même jour.

La restauration et l'entretien des milieux aquatiques sur le bassin de la Sèvre nantaise

Outre le Sage de la Sèvre nantaise, cette action s'est inscrite dans le cadre de deux contrats ayant pour objectif la restauration et l'entretien des milieux aquatiques (restauration des berges et de la ripisylve restauration du lit mineur et de la continuité écologique, restauration et préservation des annexes et zones humides, lutte contre les espèces envahissantes, actions de communication, études et indicateurs de suivis...):

- le contrat restauration entretien du bassin de la Sèvre nantaise 2008-2013 liant l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre nantaise (IIBSN), les sept syndicats de rivière dont SEVRAVAL et la Communauté d'agglomération de Cholet;
- le contrat régional de bassin versant 2008-2010, liant la région des Pays de la Loire et l'IIBSN, cinq syndicats de rivières dont SEVRAVAL et seize autres maîtres d'ouvrage (communes, communautés de communes, fédérations de pêche...) pour la mise en œuvre d'actions diversifiées liées aux enjeux du Sage.

ACTIONS SIMILAIRES

Des actions similaires ont été menées sur les berges de la Loire par Nantes Métropole.

www.angeliquedesestuaires.fr

ou www.nantesmetropole.fr/la-communaute-urbaine/competences/l-angelique-des-estuaires

